

Eléments de contexte sur la pêche professionnelle française - façade Atlantique



Table des matières

Avant-Propos	3
1 Façade Atlantique : éléments de contexte	4
1.1 Evolution de la flotte de pêche et de la production.....	4
1.2 Structure de la flotte de pêche, activité et production.....	5
1.3 Répartition des navires et de la valeur totale débarquée par catégorie de longueur et par région.....	6
1.4 Principales flottilles de pêche par catégorie de longueur et par région.....	7
1.5 Effort de pêche et débarquements par zone de pêche et par zone économique exclusive (ZEE).....	9
1.6 Débarquements en valeur et quantité par espèce et catégorie de longueur.....	11
1.7 Débarquements en valeur par région.....	13

Avant-Propos

Cette synthèse porte sur l'ensemble des navires de pêche professionnelle opérant à partir des quartiers maritimes **de la façade Atlantique**¹, c'est-à-dire des quartiers de Dunkerque à Bayonne. Les données Ifremer et DPMA mobilisées concernent:

- Les caractéristiques de la flotte de pêche et l'activité des navires (description des données et origine : <https://sih.ifremer.fr/Activite-socio-economie>)
- L'effort de pêche des navires et les débarquements en quantité et valeur, notamment les données SACROIS² : <https://sih.ifremer.fr/Debarquements-effort-de-peche>

Glossaire

Navires inscrits au fichier flotte : Ensemble des navires de pêche professionnelle immatriculés au fichier flotte de pêche communautaire (FPC) qu'ils soient actifs ou non. Chaque navire est rattaché à un quartier d'immatriculation et à une région administrative.

Puissance motrice : Puissance motrice des navires inscrits au FPC qu'ils soient actifs ou non (unité : kW)

Navires actifs : Nombre de navires inscrits au FPC ayant eu au moins un jour d'activité de pêche avéré sur la période considérée.

Flottille : L'analyse des activités de pêche permet d'identifier des groupes de patrons pêcheurs ou de navires qui, au cours d'une période de référence (e.g. l'année) adoptent des stratégies d'exploitation relativement homogènes. Ces stratégies, qui s'expriment par le choix d'un type d'exploitation (une combinaison particulière d'engins utilisés et d'espèces ciblées), permettent de regrouper les navires en flottille.

Nombre de jours et heures de pêche : Indicateurs d'effort de pêche des navires exprimés en nombre de jours de pêche calendaires ou heures de pêche, au cours desquels le navire a effectivement eu une activité de pêche (*ne prend pas en compte les jours ou heures de route du navire pour se rendre sur son lieu de pêche*).

Débarquements : Quantités totales débarquées en France ou à l'étranger toutes espèces confondues (Unité : Tonnes).

Valeur totale des débarquements: Valeur estimée en euros des quantités débarquées toutes espèces confondues (Unité : K€ ou Millions €)

Prix moyen : Rapport entre la valeur totale et la quantité totale débarquée (€/kg)

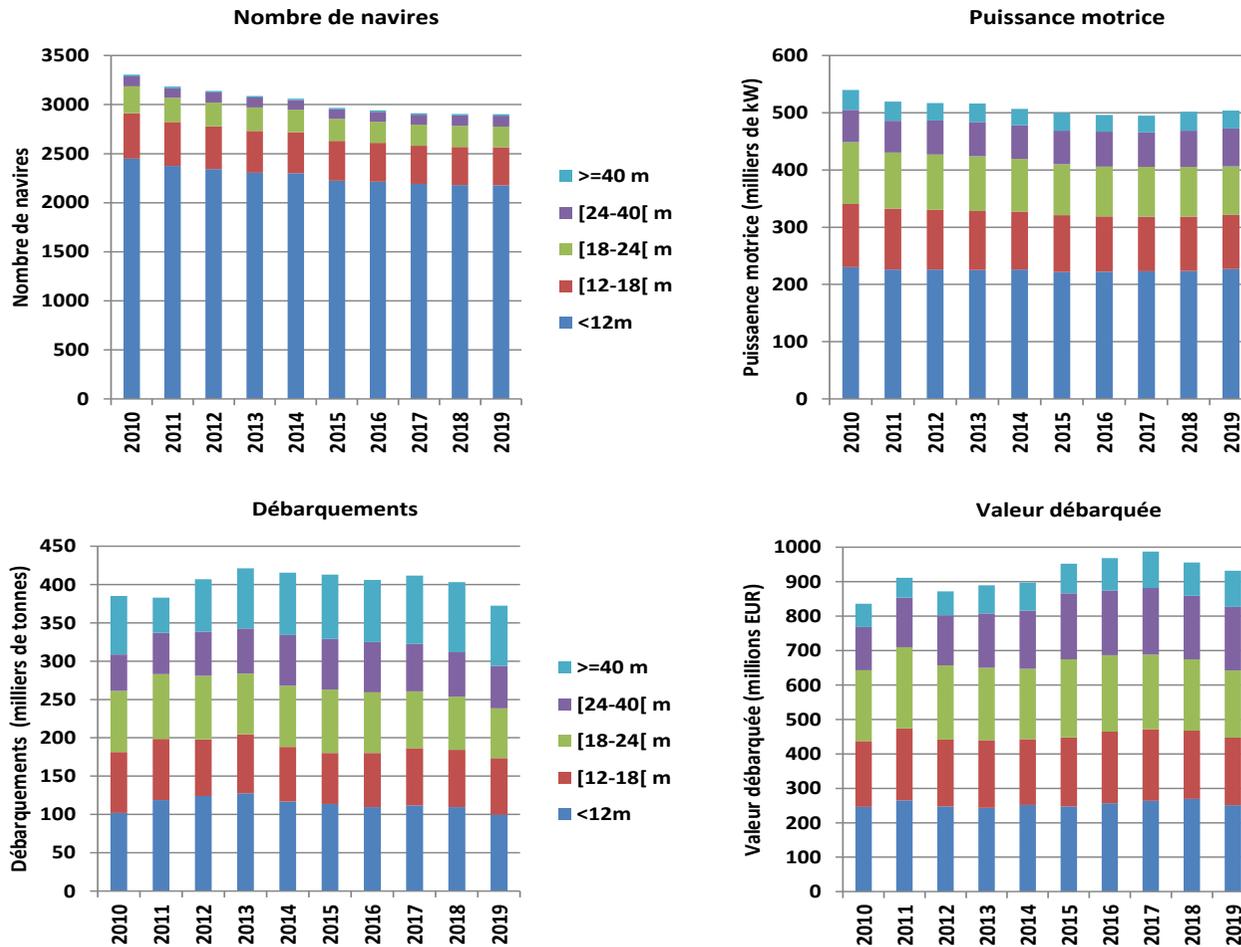
Citation : Système d'Informations Halieutiques (2021) Eléments de contexte sur la pêche professionnelle française - façade Atlantique, Synthèse du 19.01.2021, 13 p.

¹ Sont exclus les navires immatriculés sur la façade Atlantique opérant dans le Sud de l'Océan Atlantique et dans l'Océan Indien (Thoniers senneurs et canneurs).

² Séries de données de débarquement et d'effort spatialisées et redressées par navire issues du croisement de l'ensemble des flux déclaratifs disponibles (données de ventes en criées, données des journaux de bord électronique dématérialisées et papier, données des fiches de pêche nationales, données de géolocalisation des navires, données de l'enquête annuelle des calendriers d'activité de l'Ifremer et fichier flotte) via les algorithmes SACROIS

1 Façade Atlantique : éléments de contexte

1.1 Evolution de la flotte de pêche et de la production



Le nombre de navires de pêche professionnelle immatriculés sur la façade Atlantique a diminué de -12% entre 2010 et 2019 (-404 navires) pour atteindre 2901 navires en 2019. La réduction de puissance motrice atteint -36 000 kW (-12%). Les navires de 12 à 18 mètres sont les principaux contributeurs à cette réduction (-22%).

En 2010, les débarquements de cette flotte étaient de 385 000 tonnes, ils ont atteint un maximum de 421 000 tonnes en 2013. Après avoir oscillé entre 406 et 415 000 tonnes entre 2014 et 2018, un fléchissement des débarquements est observé en 2019 avec 372 000 tonnes débarquées (-8% par rapport à 2018). Cette baisse concerne l'ensemble des catégories de longueur à l'exception des 12-18 m.

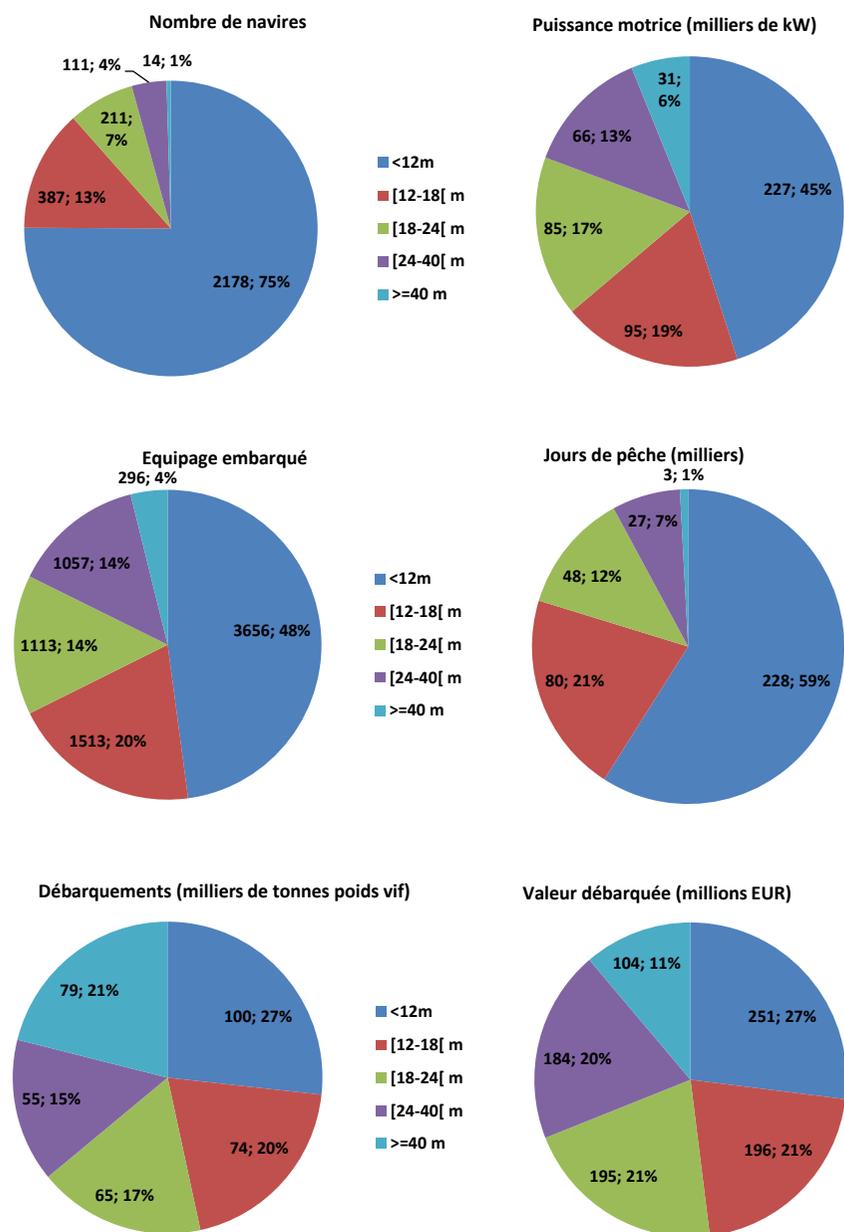
La trajectoire de la valeur débarquée est sensiblement différente avec une progression de 836 à 987 M€ (+18%) entre 2010 et 2017. La valeur débarquée décline ensuite pour atteindre 956 M€ en 2018 et 931 M€ en 2019.

Durant cette période, le prix moyen des débarquements toutes espèces confondues et en euros courants a globalement progressé passant de 2,17€ en 2010 à 2,50€/kg en 2019.

Figure 1 : Evolution de la flotte de pêche et de la production. (Sources : fichier flotte de pêche communautaire et données SACROIS3)

³ Les données relatives aux navires de moins de 12 mètres incluent la récolte des algues

1.2 Structure de la flotte de pêche, activité et production



En 2019, la flotte de pêche professionnelle immatriculée sur la façade Atlantique comptait 2901 navires pour une puissance motrice d'environ 504 000 kW et 7636 marins pêcheurs embarqués. L'effort de pêche déployé par cette flotte représentait 387 000 jours de pêche. Les débarquements en quantité toutes espèces confondues ont atteint environ 372 000 tonnes pour une valeur débarquée de 932 millions €

Au sein de cette population, les navires de plus de 12 mètres représentaient 25% des effectifs de navires, 55% de la puissance motrice, 52% des équipages et 41% des jours de pêche. La valeur débarquée des navires de plus de 12 m représentait environ 73% du total soit 680M€. 20% de cette valeur étaient réalisés par les navires de 12 à 18 mètres (196 M€), 21% par des navires de 18 à 24 m (195M€), 20% par les navires de 24 à 40 m (184 M€) en 11% par les plus de 40 mètres (104 M€).

La population totale se répartissait de la manière suivante (cf. figure) : 40% des navires en Bretagne (42% de la puissance), 21% en Normandie (21%), 19% en Nouvelle-Aquitaine (19%), 11% en Pays de la Loire (13%) et 8% en Hauts-de-France (4%).

En termes de quantité et valeur quantité débarquée, les navires immatriculés en Bretagne avait débarqué 162 000 tonnes pour 370 M€, la Normandie 103 000 tonnes pour 198 M€, la Nouvelle-Aquitaine 48 000 tonnes pour 194 M€, les Hauts-de-France 32 600 tonnes pour 65 M€ et les Pays de la Loire 25 900 tonnes pour 104 M€.

Figure 2 : Structure de la flotte, activité et production (Sources : fichier flotte de pêche communautaire, données d'activité et SACROIS). Equipage embarqué calculé à partir du nombre moyen de marins pêcheurs embarqué chaque mois

1.3 Répartition des navires et de la valeur totale débarquée par catégorie de longueur et par région

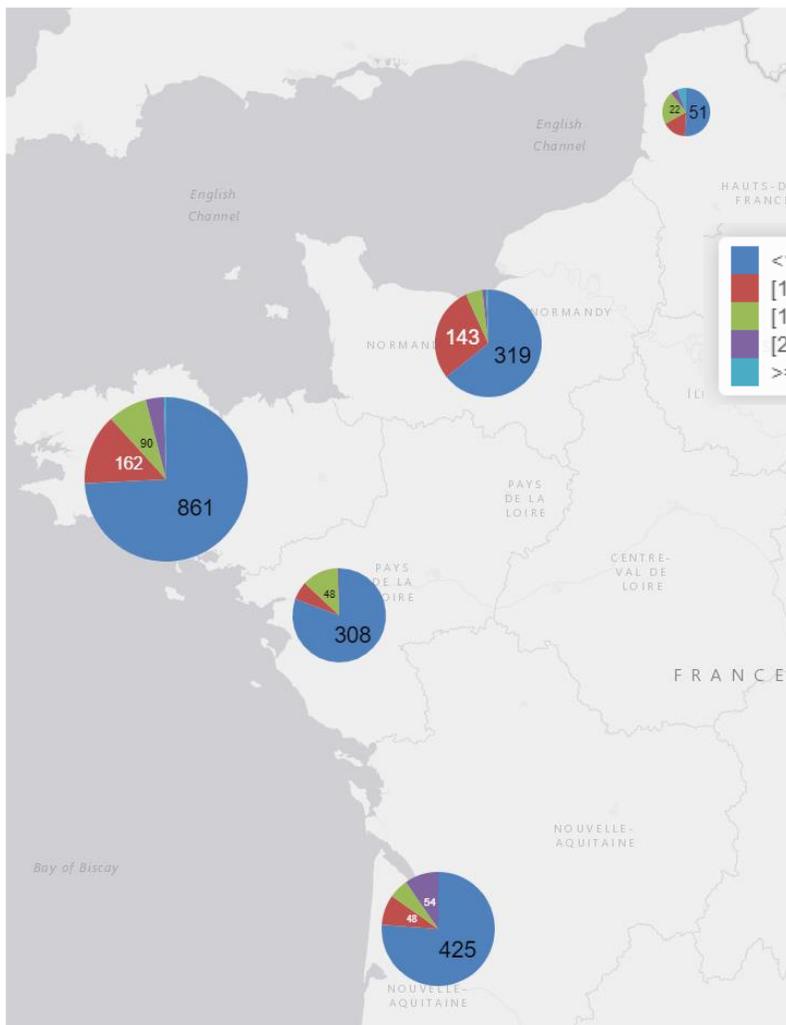


Figure 3 : Nombre de navires inscrits au fichier flotte par région et catégorie de longueur (2019). Sources : fichier flotte de pêche communautaire

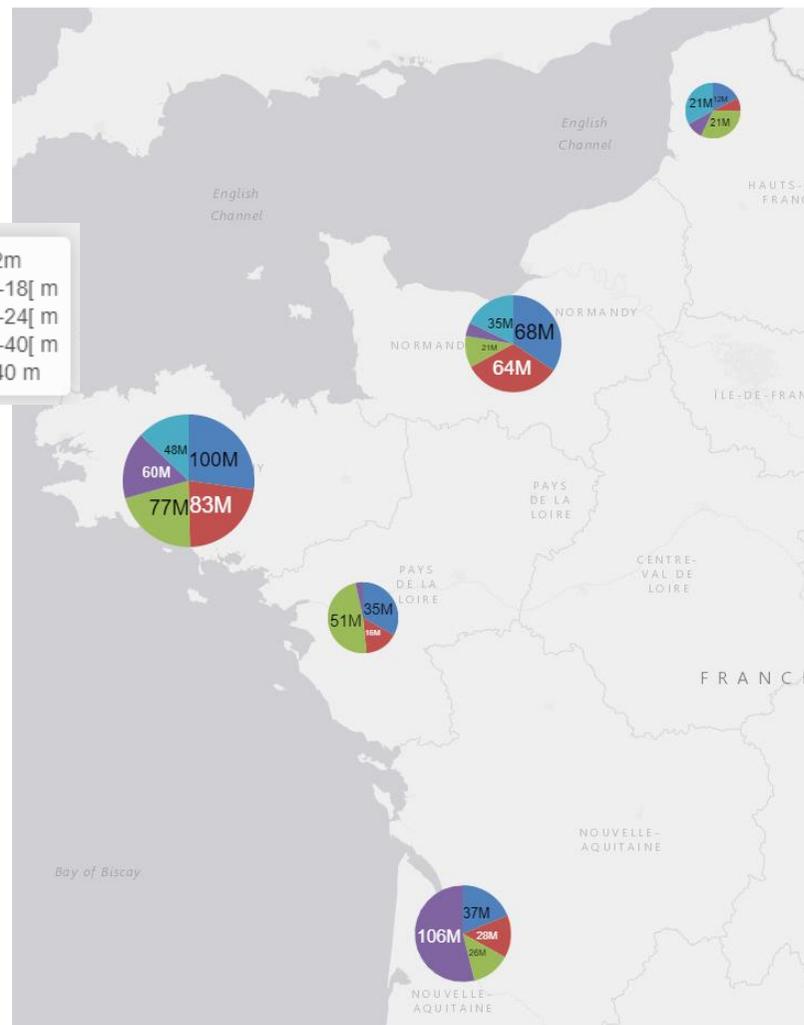


Figure 4 : Valeur totale débarquée (en millions Eur) toutes espèces confondues par région et catégorie de longueur (2019). Sources : fichier flotte de pêche communautaire et données SACROIS

1.4 Principales flottilles de pêche par catégorie de longueur et par région

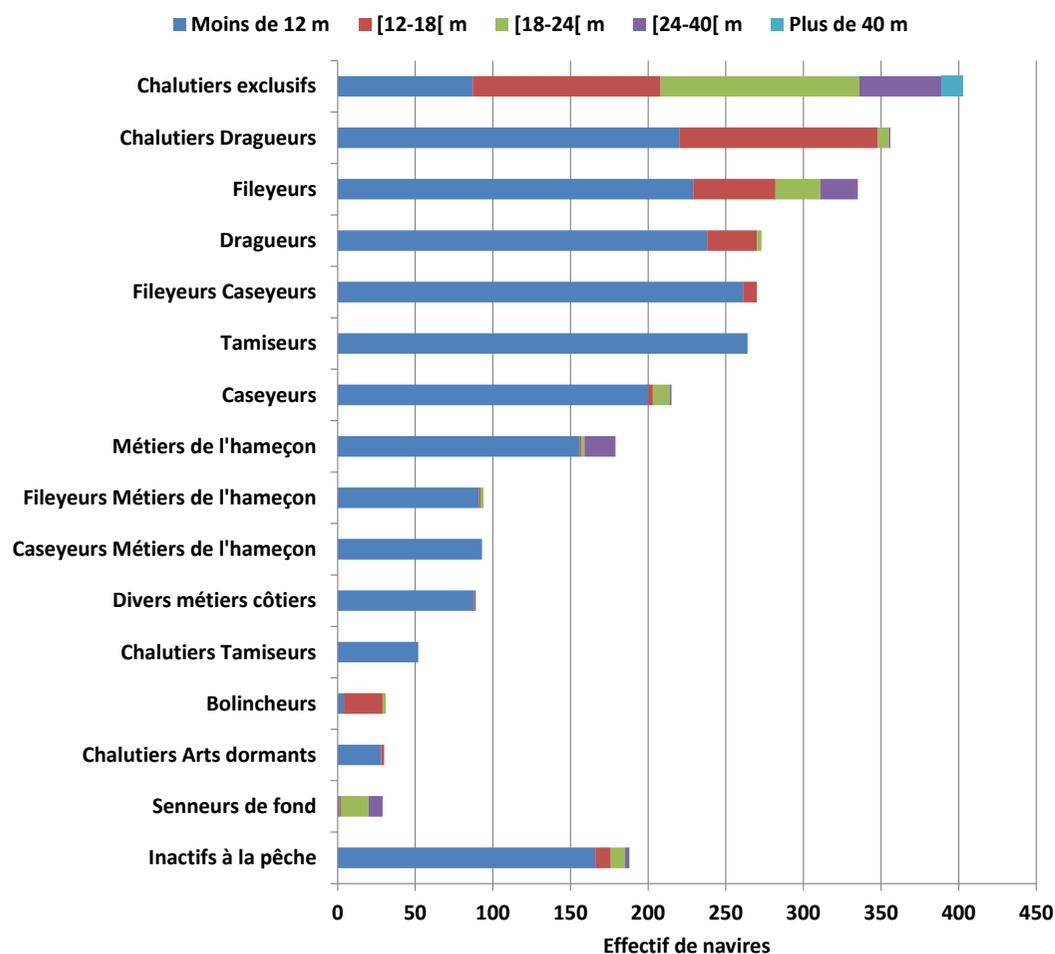
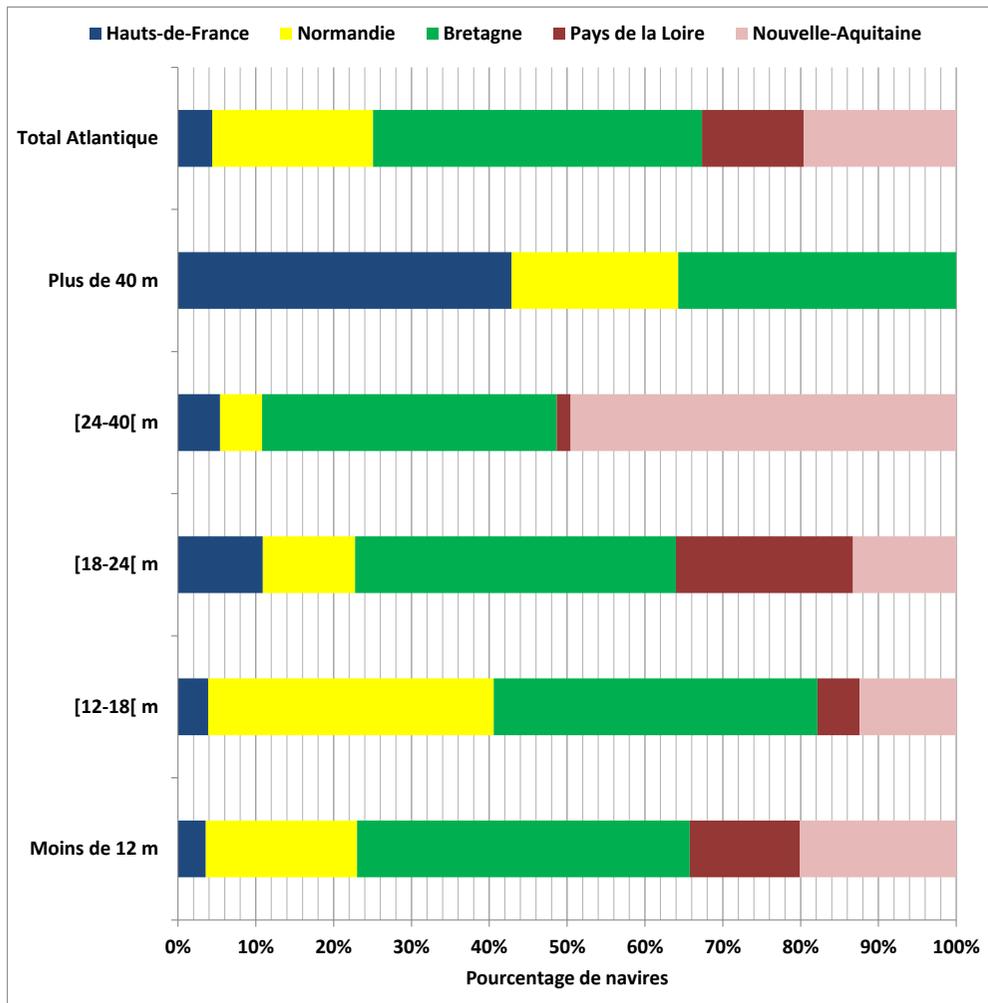


Figure 5 : Répartition du nombre de navires par flottille et catégorie de longueur (2019)

En Atlantique, les flottilles de pêche – groupes des navires utilisant un engin de pêche ou une combinaison d’engins similaire⁴ – sont dominées par les chalutiers exclusifs (14% des navires et 32% de la puissance motrice), les chalutiers dragueurs (12% et 13%), les fileyeurs (12% et 13%), les dragueurs (9% et 7%) et les fileyeurs caseyeurs (9% et 6%). Les navires de plus de 12 mètres sont majoritairement des chalutiers exclusifs (316 navires soit 44% des navires de plus de 12 mètres et la totalité des navires de plus de 40 mètres) et des chalutiers dragueurs (136 navires ; 38% des effectifs dont une majorité de 12 à 18 mètres). Les autres flottilles sont celles des fileyeurs (106 navires ; 5%), dragueurs (35 navires ; 4%), des senneurs de fond (28 navires ; 4%), des bolincheurs (27 navires ; 4% des effectifs avec une majorité de 18 à 24 mètres ciblant des petits pélagiques), des métiers de l’hameçon (23 navires ; 3% avec une majorité de navires de 24 à 40 mètres). Une partie des navires de plus de 12 mètres sont des caseyeurs spécialisés dans le ciblage des crustacés et des fileyeurs caseyeurs avec respectivement 15 et 9 unités de pêche.

Les navires de moins de 12 mètres se distribuent sur l’ensemble des flottilles mais sont minoritaires au sein des flottilles de chalutiers exclusifs, de senneurs de fond et de bolincheurs. Les principales flottilles pour les moins de 12 mètres sont les tamiseurs (264 navires ; 12,1% des effectifs des moins de 12 mètres), les fileyeurs caseyeurs (261 navires ; 12,0%), les dragueurs (238 navires ; 10,9%), les fileyeurs (229 ; 10,5%), les caseyeurs (200 navires ; 9,2%) et métiers de l’hameçon (156 navires ; 7,2%). La diversité des engins utilisés (métiers pratiqués) est plus importante pour les navires de moins de 12 mètres que pour les plus de 12 mètres. Le recours aux engins dits dormants (casier, filets, hameçons) est également plus marqué que les plus de 12 mètres qui utilisent plus des engins trainants (chaluts, dragues, ...).

⁴ L’analyse des activités de pêche permet d’individualiser des groupes de navires qui, au cours de l’année adoptent des stratégies d’exploitation relativement homogènes. Ces stratégies, qui s’expriment par le choix d’un type d’exploitation (une combinaison particulière de métiers pratiqués), permettent d’introduire la notion de flottille.



A l'échelle Atlantique, 42% des navires et 40% de leur puissance sont issus de la Bretagne, suivis de la Normandie (21% ; 21%), de la Nouvelle-Aquitaine (20% ; 19%), des pays de la Loire (13% ; 11%) et des Hauts-de-France (4% ; 8%).

Les navires de plus de 40 m (14 navires soit 0,5% des navires et 6% de la puissance motrice) sont issus des régions des Hauts-de-France (43% ; 37%), de Bretagne (36% ; 39%) et de Normandie (21% ; 24%).

Les 111 navires de 24 à 40 m sont principalement attachés à la région Nouvelle-Aquitaine (50% ; 49%) et Bretagne (49% ; 39%).

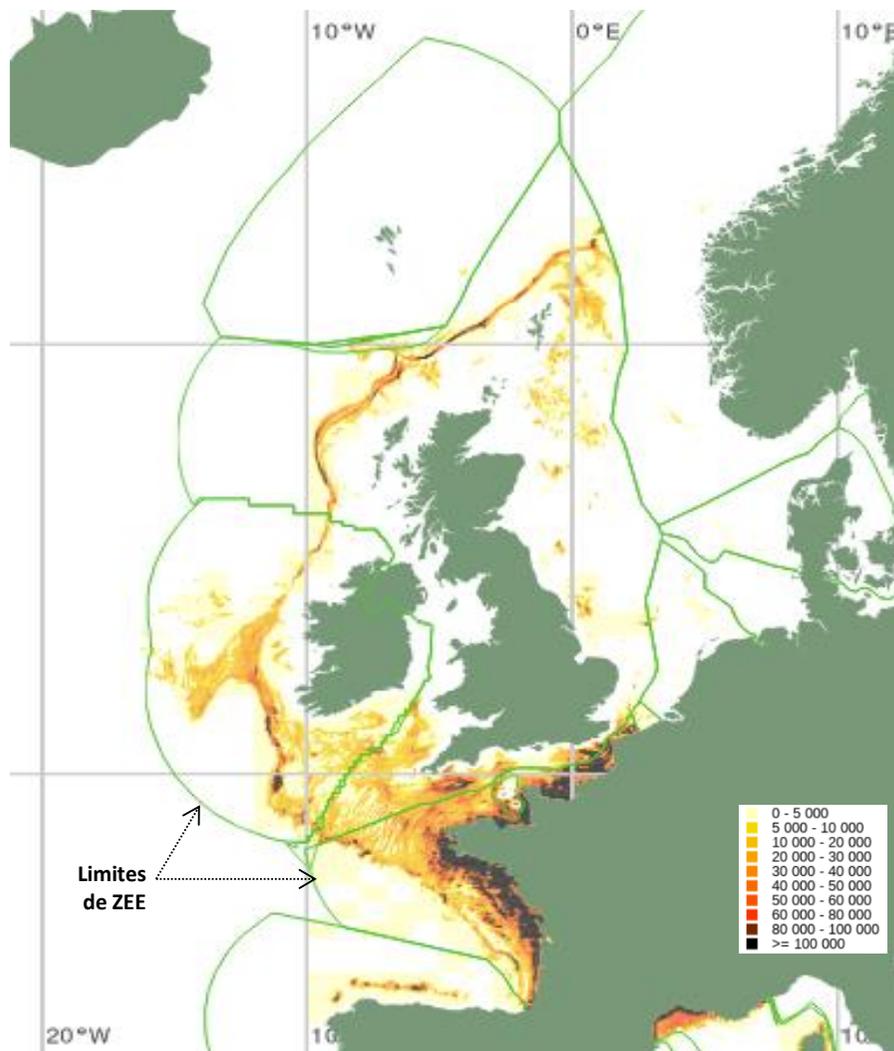
Si la Bretagne concentre la majorité des navires de 18 à 24 m (41% ; 42%), cette catégorie de navires composée de 211 navires est surreprésentée, par la moyenne Atlantique pour l'ensemble des catégories de longueur, en Pays de la Loire (23% des navires et de leur puissance) et Hauts-de-France (13% ; 11%).

Les navires de 12 à 18 m (387 navires) sont surreprésentés en Normandie avec 37% des navires et 38% de la puissance de cette catégorie de longueur et sous-représentés en Pays de la Loire (5% et 6%).

La répartition par région des navires de moins de 12 mètres (2178 navires) est très proche de la moyenne Atlantique toutes catégories de longueur confondues.

Figure 6 : Répartition des navires (pourcentage) par région pour les différentes catégories de longueur (2019)

1.5 Effort de pêche et débarquements par zone de pêche et par zone économique exclusive (ZEE)



L'effort de pêche des navires immatriculés en Atlantique se concentre principalement dans trois zones économiques exclusives (ZEE) : la France (79,5% des heures de pêche de l'ensemble de la flotte), la Grande-Bretagne (12,9%) et l'Irlande (7,1%). L'activité dans les autres ZEE représente moins de 1% de l'effort global.

En termes de captures débarquées, la ZEE française contribue à 61,7% du tonnage, la ZEE de la Grande-Bretagne à 24,9% et celle de l'Irlande à 10,6%. Enfin, les valeurs débarquées proviennent respectivement de 66,8%, 18,4% et 11,3% des ZEE française, britannique et Irlandaises. La valeur extraite dans les ZEE norvégiennes incluant les zones de Svalbard et île Jan Mayen (non représentées sur la carte) se situe autour de 2,6%. Les autres ZEE contribuent à moins de 1% de la valeur globale.

Au sein de la ZEE française, une grande partie de l'effort de pêche, des débarquements en quantité et en valeur se situe en zone côtière comme l'indique la carte. L'activité moyenne en 2018 et 2019 dans la bande des 12 milles représente 63 % de l'effort de pêche total déployé en ZEE française, 68% des débarquements et 60% de la valeur débarquée. L'activité dans la bande 12-24 milles totalise 14% de l'effort de pêche, 10% du tonnage et 14% de la valeur.

Figure 7 : Répartition des débarquements en valeur (en Eur) de la flotte de pêche française par zone de pêche (2017). Echelle 3' de latitude x3' de longitude. Interpolation pour les navires de moins de 12 mètres.

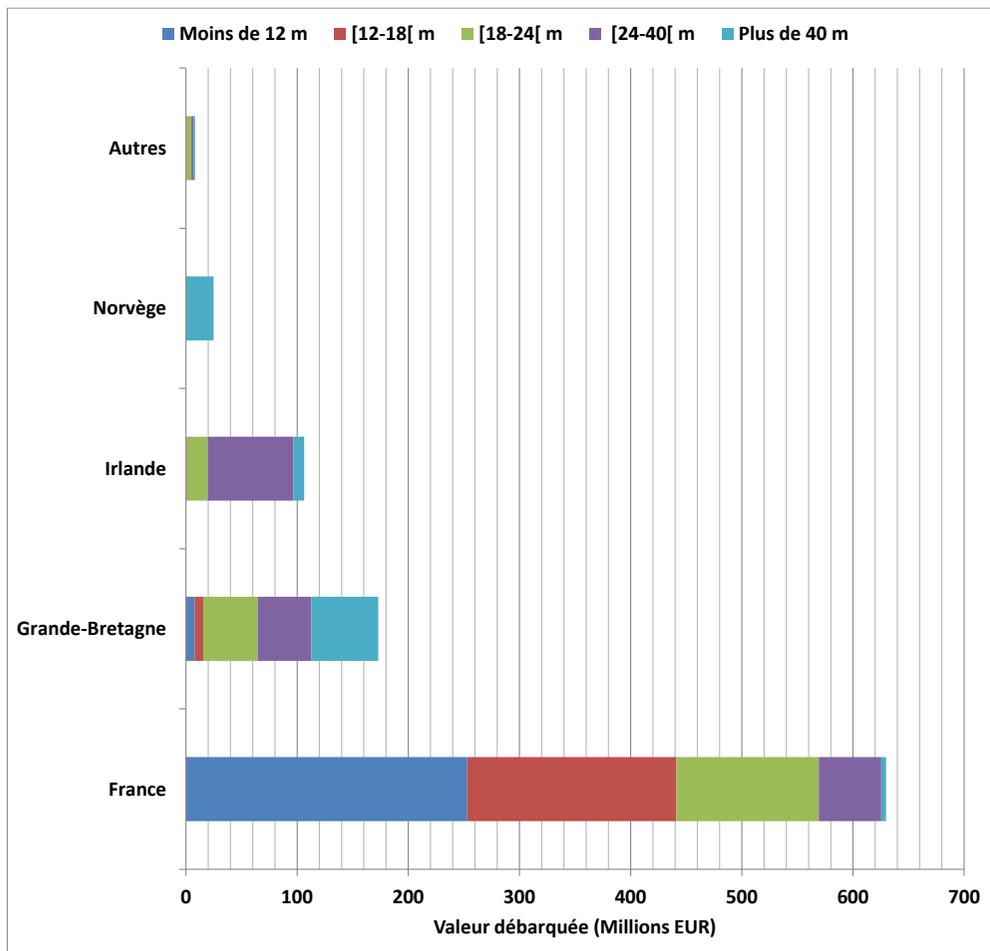


Figure 8 : Répartition des valeurs débarquées par ZEE principales et par catégorie de longueur (moyenne 2018-2019)

Les navires de moins de 12m (40% de l'effort de pêche total, 27 et 28% de la production totale en tonnage et valeur) dépendent, en 2018-2019, à 98 % de la ZEE française en termes d'effort de pêche, à 97% pour la production tant en tonnage qu'en valeur.

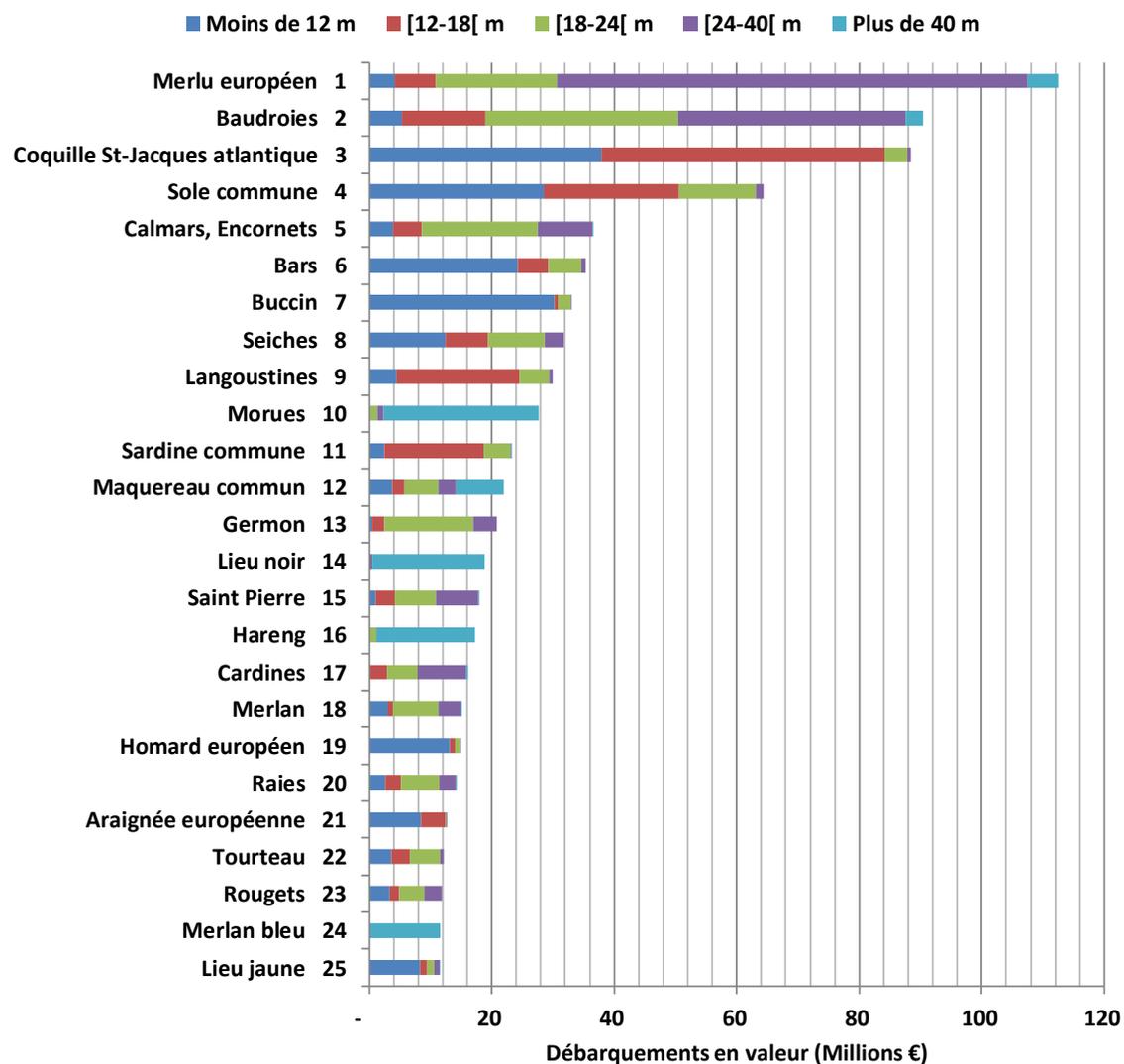
Les navires de 12 à de 18 m (22% de l'effort de pêche total, 19 et 21% de la production totale en tonnage et valeur) ont un profil très similaire et dépendent à 97% de la ZEE française pour l'effort, 94 et 96% pour la production en tonnage et valeur.

Les navires de 18 à 24m (22% de l'effort de pêche total, 17 et 21% de la production totale en tonnage et valeur) dépendent encore à 63% de la ZEE française, de la ZEE britannique (28% en effort, 27 et 25% en production).

Les navires de 24 à 40m (14% de l'effort de pêche total, 15 et 19% de la production totale en tonnage et valeur) dépendent d'abord de la ZEE irlandaise (38% pour l'effort, 40 et 42% pour la production), de la ZEE française (35%,33 et 31%) et de la ZEE britannique (27% en effort, 26% en production).

La flotte des 40m et plus (2% de l'effort, 22 et 11% de la production en tonnage et valeur) dépend essentiellement de la ZEE britannique (82% de l'effort, 67 et 60% de la production) puis de la ZEE irlandaise et norvégienne.

1.6 Débarquements en valeur et quantité par espèce et catégorie de longueur



Les 25 premières espèces débarquées concentrent environ 85% de la valeur totale débarquée (945 M€) pour 73% des quantités totales débarquées (390 000 tonnes). Les cinq premières espèces sont le merlu (12% de la valeur totale débarquée), les baudroies (9,6%), les coquilles Saint-Jacques (9,4%), la sole (6,8%) et les calmars-encornets (3,9%). Au sein de 25 premières espèces, les espèces à plus fort tonnage sont le merlu (9,4%), la coquille Saint-Jacques (8,4%), le hareng (7,3%), la sardine (6,6%) et les baudroies (5,1%). Les espèces les mieux valorisées sont le homard avec un prix au débarquement de 20,5€/kg, la sole et le bar (13,5€/kg), la langoustine (11,9€/kg) et le Saint-Pierre (11,1€/kg). Le prix moyen toutes espèces confondues s'établit à 2,4€/kg.

Les navires de moins de 12 mètres sont très dépendants de la coquille Saint Jacques (15%), de la sole (11%) et du buccin (12%), du bar (9%) et du homard (5%). La forte dépendance à la coquille Saint-Jacques (23%) et à la sole (11%) se retrouve pour les navires de 12 à 18 mètres qui sont également dépendants de la langoustine (10%), des baudroies (7%) et de la sardine (8%). Pour les navires de ces catégories de taille navires, il existe une forte spécialisation régionale (cf. ci-dessous). Les espèces qui dominent les débarquements en valeur des unités de pêche de 18 à 24 mètres sont les baudroies (16%), le merlu (10%), les calmars et encornets (9%), le germon (7%) et la sole (6%). Les navires de 24 à 40 mètres sont très spécialisés avec comme espèces principales le merlu (42%), les baudroies (20%), les calmars et encornets (5%) ainsi que les cardines (4%) et le Saint-Pierre (4%). Les plus de 40 m sont globalement dépendants de la morue (25%), du lieu noir (18%), du hareng (16%), du merlan bleu (12%) et du maquereau (8%).

Figure 9 : Valeur débarquée (en millions Eur) par espèce et par catégorie de longueur des 25 premières espèces en valeur (moyenne 2018-2019). Espèces classées par ordre décroissant de valeur.

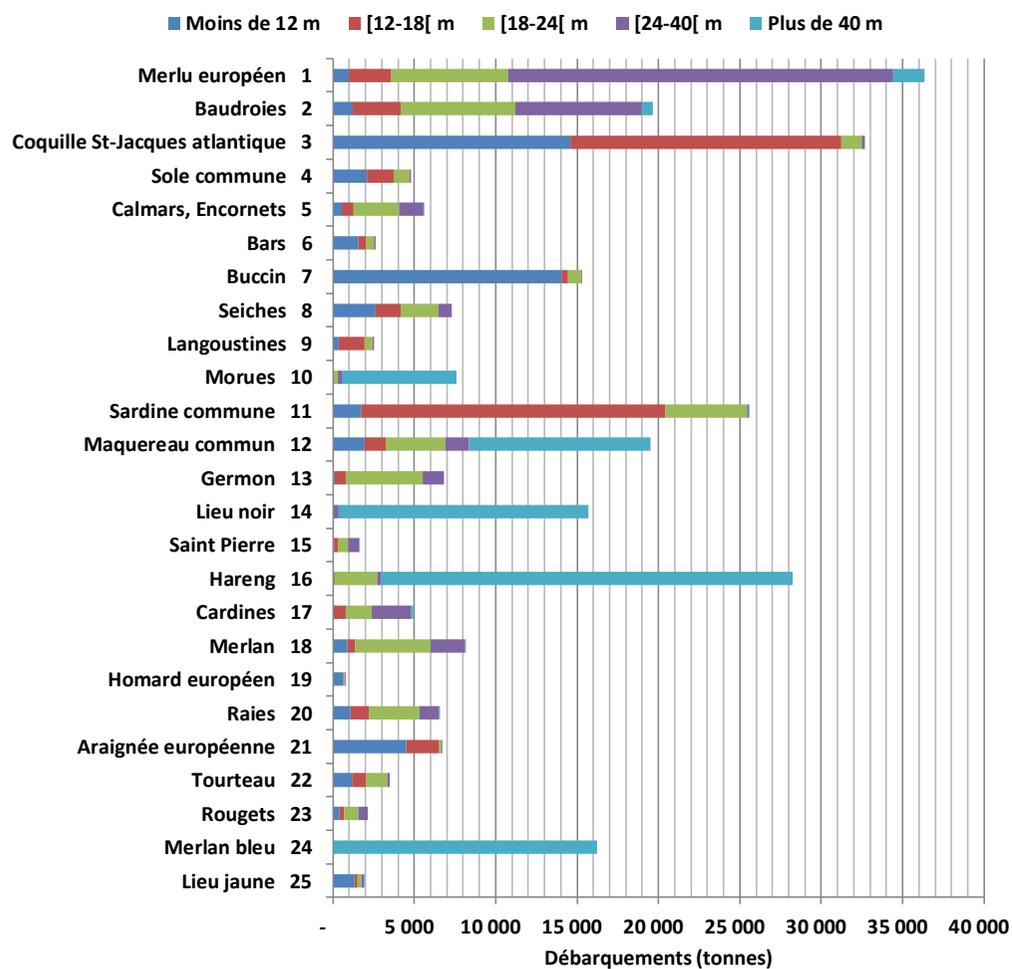


Figure 10 : Débarquements en quantité (tonnes) par espèce et par catégorie de longueur des 25 premières espèces en valeur (moyenne 2018-2019). Espèces classées par ordre décroissant de valeur.

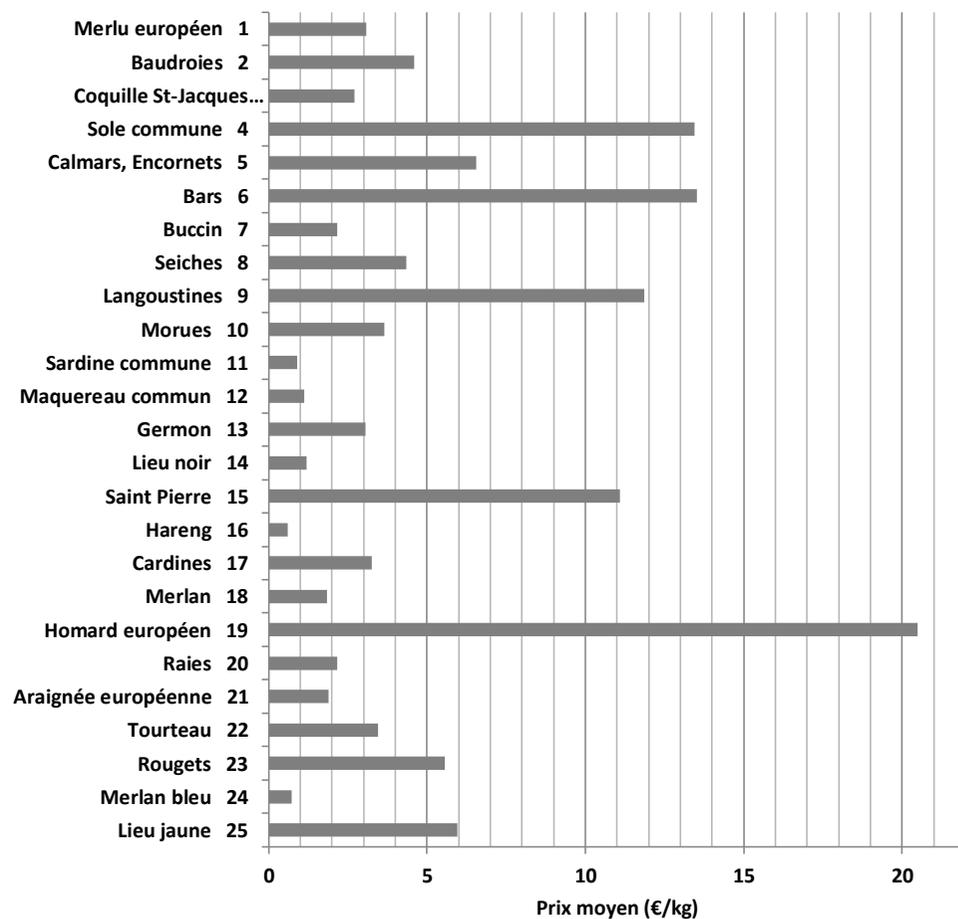
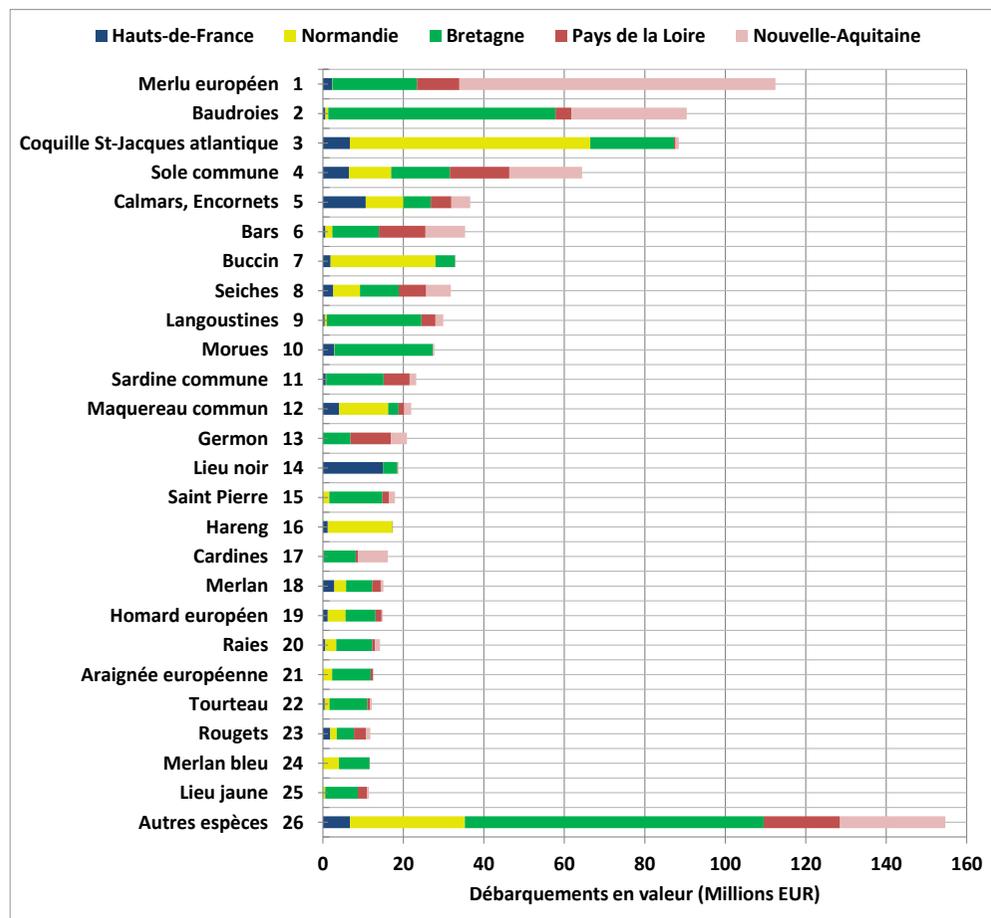


Figure 11 : Prix moyen au débarquement (en €/Kg) par espèce des 25 premières espèces en valeur (moyenne 2018-2019).

1.7 Débarquements en valeur par région



Les navires immatriculés en Bretagne concentrent 40% des débarquements en valeur (378 M€) pour 43% des débarquements (167 000 tonnes) de la façade Atlantique. La production réalisée par une diversité de flottille et de taille couvre un spectre d'espèces très large. Les principales espèces en valeur sont les baudroies (15%), les morues (6,5%), les langoustines (6,2%), le merlu (6%), la coquille Saint-Jacques (5,5%) et la sole (3,9%). Ces espèces, tout comme la sardine (3,8%), sont ciblées par des flottilles et catégories de longueur de navires différentes.

Les valeurs des débarquements la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont très proches avec respectivement 196 M€ et 194 M€ (20,8% et 20,5% du total Atlantique). La Normandie concentre 28% des tonnages (110 000 tonnes) pour 13% pour la Nouvelle-Aquitaine (50 000 tonnes). La Normandie est spécialisée sur la coquille Saint-Jacques (30,8% de la valeur débarquées), le buccin (13,4%) et la sole (5,4%) avec une exploitation par les flottilles côtières, et sur le hareng (8,3%) et le maquereau (6,3%) exploités par des navires hauturiers. Pour la Nouvelle-Aquitaine, les débarquements de merlu dominent (40,1%) suivies par les baudroies (14,6%), la sole (9,2%) et le bar (5%). Les débarquements de merlu et de baudroies sont principalement réalisés par des navires de 24 à 40 mètres.

Les pays de la Loire et les Hauts-de-France totalisent 107 M€ et 70 M€ de valeur débarquée (11% et 7% du total Atlantique) pour respectivement 27 000 et 34 000 tonnes (7% et 9%). Les espèces dominantes sont pour les Pays de la Loire, la sole (13,8%), le bar (10,9%), le merlu (9,9%) et le germon (9,4%). En Hauts-de-France, il s'agit du lieu noir (21,4%) et du maquereau (5,8%), des calmars et encornets (15,2%), des coquilles Saint-Jacques (9,6%) et de la sole (9,2%)

Figure 12 : Valeur débarquée (en millions €) par espèce et par région (moyenne 2018-2019). Espèces classées par ordre décroissant de valeur.